>> RECUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

198651



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

1er AVIS - COMMUNE DE MOUGINS ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2020, l'ouverture d'une 23 novembre 2020, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.
Conformément à l'arrêté F-093-17-P-019 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de MOUGINS riest pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains en application du decreti. Zolf-zorou mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le rapport

jet de PPR sont intégrées dans le rapport de présentation du projet de PPR.
Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union Européenne.
L'enquête publique se déroulera du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 inclus (soit 33 jours consécutirs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé aux services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS, du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 de 8H à 12H et de 13H à 16H30, du lundi au vendredi. vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 10 mars 2020, M. Alfred MARTINEZ, ingénieur divi-sionnaire de l'industrie et des mines en retraite, comme commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra le

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes : Commune : MOUGINS
Date : 11 janvier 2021
Heure : De 8H à 12H
et de 13H - 16H30
Lieu : Services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS
Commune : MOUGINS
Date : 21 janvier 2021
Heure : De 8H30 à 12H
et de 13H - 16H30
Lieu : Services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS
Commune : MOUGINS

06250 MOUGINS
Commune: MOUGINS
Date: 2 février 2021
Heure: De 8130 à 12H
et de 13H - 16H30
Lieu: Services techniques de la mairie
de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine,
06250 MOUGINS
Commune: MOUGINS
Date: 12 février 2021
Heure: Da 81470 à 12H

Heure: 12 Be H30 à 12H et de 13H - 16H30 Lieu: Services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS

La personne responsable du projet

est: Monsieur le directeur départemental

des territoires et de la mer Service de l'État Alpes-Maritimes

Direction départementale des terri-toires et de la mer CADAM - Service déplacements

risques sécurité / Pôle risques naturels

147 boulevard du Mercantour,
06286 NICE, cedex 3
Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles

nées et les références des parcelles cadastrales concernées.
Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, aux services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine, 06250 MOUGINS, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 11 janvier 2021 au vendredi 12 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance vendreu i zi evener 2021 micros, anin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie (services techniques) de 8h à 12H et de 13H à 16H30, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

studis sur le régistre d'enquête ouvert à cet effet. Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière com-

plémentaire dépuis le lien suivant : https://www.registredemat.fr/

https://www.registredemat.fr/ ppri-mougins ou accessible à partir du lien dispo-nible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ail-leurs consultable : http://www.alpes-maritimes.gouv. fr/Publications/Enquetes-publiques/ Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/ Dossiers-d-enquete-publique

Dossiers-d-enquete-publique Les observations et remarques peuvent également êtres adressées par écrit au commissaire enquêteur sous

enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur

de l'enquête publique relative à l'élabo-ration du PPR d'inondations de la commune de MOUGINS

Mairie de MOUGINS - 72 chemin de

l'horizon
CS 61000 - 06251 MOUGINS cedex
ou par email à l'adresse suivante

ppri-mougins@registredemat.fr L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du 11 janvier 2021 au 12 février 2021 inclus, de 8H à 12H et de 13H à 16H30, du lundi au vendredi, aux services techniques de la mairie de MOUGINS, 330 avenue de la Plaine,

06250 MOUGINS.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

 - Adressée par le Préfet à la mairie de MOUGINS pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

 Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse

http://www.alnes-maritimes.gouv. fr/Publications/Enquetes-publiques/ Les-projets-des-plans-de-preventiondes-risques-naturels-previsibles/ Dossiers-d-enquete-publique

198640

HOTEL MAJESTIC SOCIETE IMMOBILIERE ET D'EXPLOITATION

Société anonyme au capital de 1 174 656 € Siège social : Boulevard de la Croisette Hôtel Maiestic, 06400 CANNES 695 420 331 RCS CANNES

AVIS

Aux termes du procès-verbal du 13/11/2020, le conseil d'administration a coopté en qualité d'administrateur et nommé en qualité de directeur général M. Charles RICHEZ demeurant 251 chemin de la Marne, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE en remplacement de M. Pierre-Louis RENOU démissionnaire de ces mêmes mandats, à effet du 15/11/2020. Mention sera portée au RCS de CANNES.



Tél.: 04 93 80 72 72

198642

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 3 décembre 2020, il a Par acte SSP du 3 décembre 2020, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : 61 FREESIAS - Forme : SARL - Siège social : c/o Riviera Réalisation, 136 boulevard des Jardiniers, 06200 NICE - Objet : Promotion immobilière - Durée : 20 ans - Capital social : 1 000 € - Gérance : Madame Teodora GAROTTA, demeurant professionnellement c/o Riviera Réalisation, 136 boulevard des Jardiniers, 06200 NICE - Immatriculation au RCS de NICE.

198644

AUGMENTATION **DE CAPITAL**

Dénomination DEPAN'EXPERT DEFANI EXPERI OUVERTURES. Forme: SARL au capital de 3 000 €. Siège social: 2000 route des Lucioles, CS 70337, immeuble Thalès A, les Algorithmes, 06410 BIOT. RCS ANTIBES 852 713 122. Aux termes de l'AGE en date du 15/10/2020, les associés ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 10 000 € et de modifier les statuts en conséquence. Mention au RCS d'ANTIBES.

AVIS DE DISSOLUTION

198641

INFINITY COD INFINITY CUD Société par actions simplifiée au capital de 1000 Euros Siège social : 4 chemin des Tamaris, 06800 CAGNES SUR MER 848 144 457 RCS ANTIBES

848 144 457 RCS ANTIBES
Aux termes des décisions de l'associé
unique du 15 décembre 2020 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à
compter du 15 décembre 2020 et sa mise
en fiquidation. L'associé unique Monsieur Eric SIMONS demeurant 4 chemin
des Tamaris, 06800 CAGNES-SUR-MER
exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Le siège
de la liquidation est fixé au 4 chemin des
Tamaris, 06800 CAGNES-SUR-MER,
adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et
documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et
pièces relatifs à la liquidation ser affectué au greffe du tribunal de commerce tué au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES. Mention sera faite au RCS d'ANTIBES. **Pour avis.**

198645

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée Full Tilt Communication - Capital : 7 500 €. Siège social : 19 avenue Emile Ripert, le Milarka, bât. A, 06300 NICE. Objet : Conseil en marketing et en communication. Développement, diffusion, commercialisation et régie et tous supports publicitaires, commerciaux et d'applications web et mobile ainsi que de matériel multimédia. Organisation d'événements. Conception graphique de supports de tous types. Vente de matériel lié à l'activité ainsi que de solutions et installations hygiéniques à destination des professionnels. Pose de décorations et de publicités sur tous supports. Formation professionnels. Pose de decorations et de publicités sur tous supports. Formation non réglementée. Président : GALLON Marc, 9 route du Château, 06340 DRAP. Durée : 99 ans. Immatriculation : Au RCS NICE. Transmission des actions : Cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionneire et conquié aux Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

